

MAIRIE D'AUZANCES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 2026 – 43 en date du 20 Avril 2026
portant signature de la charte d'engagement au programme de haies
« Sensibilis'haie » pour deuxième saison

Nombre de membres	15
Présents	15
Représentés	0
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	
Abstentions	

L'an deux mille vingt-six, le vingt Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auzances, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Auzances, sous la présidence de Madame Leilha BERTHON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 Avril 2026

Présents : Leilha BERTHON, Christine BICHON-MOREL, Jean - Pascal HELION, Françoise SUDI GUIRAL, Serge DESBOUDARD, Caroline LE CORRE, Christian SCARAMUCCIA, Marie-Claude BOUGNOUX, Yoann CHEVILLARD, Julien CITAIRE, Sonia PRUDHOMME, Jean-Yves DHOME, Mickaël NORE, Catherine YAHIA, Martine MONTAGNE.

Absents / Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Catherine YAHIA

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2024-64 en date du 16 Septembre 2024 portant signature de la charte d'engagement du projet de Sensibilis'haie porté par la Fédération Nationale des Chasseurs.

Le principe est le suivant : la fédération fournit un kit de plantation et la commune plante une haie d'arbres variés sur une de ses parcelles.

La première haie a été plantée au sein du Groupe Scolaire Fernand Gory.

Les engagements de la commune d'Auzances sont notamment de :

- Respecter le guide de plantation fourni par la Fédération Nationale des Chasseurs pour la mise en place de la haie,
- Préparer le chantier de plantation (tranchée pour planter),
- Maintenir la haie en place pour une durée d'au moins 10 ans,
- Organiser un chantier participatif (habitants, enfants, parents, écoles...) afin de promouvoir l'intérêt de la plantation de la haie,
- Installer le panneau pédagogique fourni avec le kit...

La Fédération propose à la commune d'Auzances de renouveler ce partenariat. Les lieux retenus par les deux parties sont : autour de la cuve à gaz et vers le parking des jeux à Coux.

Considérant l'intérêt écologique et environnemental d'une telle action, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- autorise Madame le Maire à signer une nouvelle charte d'engagement du projet Sensibilis'haie proposée par la Fédération Nationale des Chasseurs, représentée par la Fédération des Chasseurs porteuse du projet, annexée à la présente délibération, pour la deuxième saison,

Accusé de réception en préfecture
023-212301303-20260420-2026-43-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

MAIRIE D'AUZANCES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

- autorise Madame le Maire à réaliser toutes démarches utiles et à signer tous documents nécessaires au bon aboutissement de ce projet.

Certifié exécutoire,
A Auzances, le 20 Avril 2026
Le Maire,

Leilha BERTHON



Accusé de réception en préfecture
023-212301303-20260420-2026-43-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026